



Ce bulletin est une synthèse des principales informations déjà diffusées sur les médias numérique  
... mais l'actualité va très vite ! Se tenir informé de manière régulière est important et simple:



### Application mobile citoyenne.

Actualités en temps réel, alertes, évènements, vie pratique, annuaires, démarches...

Tout Roquettes dans votre poche, facilement.

« Commune de Roquettes » sur:



## 💡 Le saviez-vous ?

Le Conseil Départemental de la Haute Garonne a créé le syndicat mixte Haute-Garonne Numérique (dont Roquettes est membre) et l'a chargé du déploiement, de la mise en œuvre et de la gestion du très haut-débit fibre optique sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne.

Il est présidé par Annie Vieu, vice-présidente, chargée de l'Innovation et du Numérique.

Haute-Garonne Numérique a choisi le délégataire de service public Altitude Infrastructure, qui a créé FIBRE 31 en juin 2016, pour assurer l'ensemble des travaux de déploiement et d'exploitation du réseau sur une durée de 25 ans. À l'issue de la délégation de service public, Haute-Garonne Numérique sera propriétaire du réseau.

Pour être raccordé à la fibre vous devez vérifier que vous êtes éligible (<https://www.fibre31.fr/eligibilite/>) et si vous l'êtes, demander le raccordement à votre fournisseur d'accès (Free, Orange, Bouygues, SFR, etc.) qui se charge des relations avec les partenaires publics et du raccordement. Si vous résidez dans un immeuble, assurez-vous que le syndic ait fait la demande de branchement de l'immeuble.

Plus d'informations: <https://www.haute-garonne.fr/service/le-tres-haut-debit-en-haute-garonne>

## 📦 Pas de repas des aînés cette année, mais un Colis Festif

Mi-janvier, un courrier a été distribué aux Roquettois de plus de 70 ans concernant la distribution d'un colis festif qui remplace le repas des aînés qui ne peut malheureusement avoir lieu cette année. Si vous êtes concerné mais n'avez pas reçu ce courrier, merci de vous présenter ou d'appeler la Mairie avant le 8 février afin d'en bénéficier.

## 🌱 Jardins partagés à Roquettes: réunion d'information.

La municipalité de Roquettes porte un projet de jardin partagé à destination des habitants de la commune souhaitant jardiner (sur des parcelles individuelles ou familiales, espaces collectifs, mini-parcelles...) et plus globalement des habitants intéressés par le jardinage ou un « projet collectif ». Pour créer une dynamique collective, il est important que les habitants intéressés s'associent à la construction de ce projet. Des personnes de l'association « Partageons les jardins », partenaire de la municipalité, feront du porte-à-porte (en priorité dans les logements collectifs) pour recueillir votre avis et votre intérêt sur cette proposition de jardin. Si vous n'avez pas été interrogé et que vous souhaitez vous exprimer ou bien poser des questions, vous pouvez contacter l'association au 07 81 35 78 50. Une réunion d'information publique, initialement prévue début février, sera programmée lorsque les conditions sanitaires le permettront.

## 📌 Informations vaccination COVID-19 phase 2 en Haute-Garonne

La Préfecture a publié les informations relatives à la procédure de vaccination pour les personnes de plus de 75 ans et les personnes handicapées vulnérables.

Cette deuxième phase de vaccination a démarré le 18 janvier prochain et nécessite une prise de rendez-vous préalable (par téléphone au 0 809 54 19 19 puis de taper le numéro de son département (du lundi au samedi de 8h à 18h - Tarif appel local) ou en ligne). Toutes les informations sont sur le site de la préfecture et sur sante.fr.

## 📖 Exposition « Vive l'eau » à la Médiathèque du 19/01/21 au 04/03/21

Du 19 janvier au 4 mars 2021, vous pourrez visiter à la Médiathèque Olympe de Gouges l'exposition « Vive l'eau », prêtée par la Médiathèque Départementale. Elle traite de l'exploitation actuelle de l'eau dans le monde et cherche ainsi à sensibiliser les citoyens sur l'importance de sa bonne gestion. Une sélection de documents multi-supports accompagne cette exposition.

## 👤 Permanences

Elu de permanence (pour les urgences en dehors des horaires d'ouverture de la mairie) : 06 37 99 75 58

Service urbanisme : en Mairie, lundis 14h-18h, jeudis 9h30-12h et 14h-18h, vendredis de 9h30-12h. En dehors de ces jours de permanence, prendre rendez-vous au 05.61.72.80.53.

CCAS : en Mairie, lundis 14h-18h, mercredis 9h30-12h et 14h-18h, vendredis 9h30-12h. En dehors de ces jours de permanence, prendre rendez-vous au 05.61.72.80.52 ou 05.61.72.84.80.

## Nombreux évènements reportés ou annulés

La COVID-19 continue d'impacter notre quotidien et de nombreux évènements ont été annulés ou reportés. En voici la liste à l'heure de cette édition:

- Conférence « Frelons asiatiques, amis ou ennemis ? », initialement prévue le 5 février,
- Exposition Photo et Peinture (Festiv'Roquettes), initialement prévue 29 au 31 janvier,
- Anniversaire des 5 ans de la médiathèque, initialement prévu le 16 janvier,
- Vide ta chambre, organisé par l'association CADAR, initialement prévu le 7 février,
- Festivités de la Saint Patrick, organisées par le SCR, initialement prévues le 20 mars.

L'agenda du site internet et de l'application mobile sont tenus à jour et permettent d'avoir une vue en temps réel. Pensez à les consulter !

## Recensement des volailles et autres oiseaux élevés en extérieur

Le recensement de tous les propriétaires d'oiseaux, à l'exception de ceux qui sont « détenus en permanence à l'intérieur de locaux », est obligatoire depuis la parution d'un arrêté en 2006 en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire. En période d'épidémie de grippe aviaire, les municipalités doivent tenir à disposition des préfets la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune.

Si vous êtes un détenteur de volailles (basses-cours) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur, vous avez obligation de le déclarer. Sont concernés tous les détenteurs non commerciaux.

Deux solutions pour cette déclaration :

- remplir un formulaire Cerfa (15472\*01) et l'envoyer ou le déposer en mairie,
- compléter le formulaire en ligne sur la page dédiée du ministère de l'Agriculture.

## Reprise des cours Gym-Pilates ! (compatible avec l'état d'urgence sanitaire)

En attendant que les cours en présentiel soient possibles dans la salle du Dojo, la section Gym-Pilates du Foyer Rural s'adapte et a repris ses cours le 05/01/2021 en visio Zoom, les mardis et jeudis à 18h30.

Les nouveaux adhérents sont les bienvenus.

Contact: Josiane Balard 06 48 78 30 29 – mail: gymroquettes@gmail.com.

## Coup de pouce pour le vélo !

Le Muretain Agglo développe une politique autour du vélo avec d'une part le vote d'un schéma cyclable 2020-2030 visant à doter tout le territoire de pistes cyclables cohérentes avec les déplacements des habitants et d'autre part la promotion d'aides à la remise en selle.

Un document disponible sur le site internet de l'agglo ou de la mairie de Roquettes présente tous les dispositifs pour acheter, réparer ou tout simplement vous (re)mettre à ce mode doux de déplacement qu'est le vélo.

## Ramassage des encombrants planning année 2021

Le Muretain Agglo nous a communiqué le planning de l'année 2021 de collecte des encombrants :

- mercredi 3 février 2021,
- mercredi 12 mai 2021,
- mercredi 6 octobre 2021,
- jeudi 4 novembre 2021.

Les encombrants devront être sortis uniquement le soir, la veille du ramassage, sur la voie publique devant chez soi, et non sur un chemin privé.

Pour toute question, contactez directement le service environnement du Muretain Agglo au 05 31 46 30 50.

## Coupage d'électricité programmée le 17 mars 2021 dans plusieurs rues

En raison de travaux de renforcement du réseau électrique dans les rues Aquitaine, Aragon, Proust, Marot, Prévert, Chateaubriand & impasse Lafontaine, ENEDIS a programmé une coupure de courant le mercredi 17 mars 2021 entre 8h30 et 12h30 de durée approximative de 4 heures. La liste détaillée des sections impactées par cette coupure est disponible sur le site internet de la mairie

L'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée. Si vous restiez exceptionnellement sans courant après la période indiquée, le service dépannage est à votre disposition au 0972675231 (appel non surtaxé).

## Agenda des évènements publics

19/01-03/03: exposition « vive l'eau » à la Médiathèque

## Collecte des déchets

Encombrants: 3 février

Déchets verts : pas de ramassage en février